



COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU JEUDI 09 FEVRIER 2012

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé. Le Procès verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

APPELS

APPEL DU F.C. GOBELINS D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE PARIS-ILE DE FRANCE - Match du 06.12.2011 (match arrêté) : F.C. GOBELINS / A.F. GARENNE COLOMBES (Seniors - Division d'Honneur Régional) - Match perdu par pénalité par le F.C. GOBELINS (arrêt du match consécutif à un défaut d'organisation du F.C. GOBELINS, club recevant).

Décision : Infirme, donne match à rejouer aux frais du F.C. GOBELINS.

APPEL DU BOLBEC A.C. D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE NORMANDIE - Match du 16.10.2011 (match arrêté) : A.S. MONTIVILLIERS / BOLBEC A.C. (Seniors - Division d'Honneur Régionale) - Match perdu par pénalité par le BOLBEC A.C. (abandon de terrain par le BOLBEC A.C. à la suite de la blessure d'un de ses joueurs).

Décision : Confirme

APPEL DU F.C. KOROPA D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 27.07.2011 : A.S. ETINCELLES DE HAMJAGO / F.C. KOROPA (Seniors - Division d'Honneur Territoriale) - Résultat acquis sur le terrain (situation du joueur MAHABOUBI Mariame, d'ETINCELLES).

**Décision : -Infirme, donne match à rejouer sans la participation du joueur MAHABOUBI MARIAME.
-Laisse à la LIGUE DE MAYOTTE le soin de tirer toutes les conséquences de cette décision**

APPEL DE L'A.S. ENFANTS DE MAYOTTE D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 23.07.2011 : A.S. ETINCELLES DE HAMJAGO / A.S. ENFANTS DE MAYOTTE (Seniors - Division d'Honneur Territoriale) - Résultat acquis sur le terrain (situation du joueur MAHABOUBI Mariame, d'ETINCELLES).

Décision : -Infirme, donne match à rejouer sans la participation du joueur MAHABOUBI MARIAME.
-Laisse à la LIGUE DE MAYOTTE le soin de tirer toutes les conséquences de cette décision

APPEL DU F.C. CHICONI D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 19.06.2011 : A.S. KAHANI / F.C. CHICONI (Seniors - Promotion d'Honneur) - Résultat acquis sur le terrain (situation du joueur SAÏD Assane, de l'A.S. KAHANI).

Décision : -Infirme, donne match à rejouer sans la participation du joueur SAID ASSANE.
-Laisse à la LIGUE DE MAYOTTE le soin de tirer toutes les conséquences de cette décision

APPEL DU BANDRELE FOOT D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 27.07.2011 : F.C.O. TSINGONI / BANDRELE FOOT (Seniors - Division d'Honneur) - Résultat acquis sur le terrain (situation du joueur ABDALLAH Moussa, de TSINGONI).

Décision : Confirme

APPEL DE L'A.C.J.S. M'LIHA D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 27.03.2011 : A.C.J.S. M'LIHA / F.C. SHINGABWE (Seniors - Promotion de Ligue) - Match perdu par pénalité par l'A.C.J.S. M'LIHA (situation du joueur HOUMADI Inzoudine, de l'A.C.J.S. M'LIHA).

Décision : Infirme résultat acquis sur le terrain

APPEL DE L'A.S. MIRACLE DU SUD D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 22.10.2011 : R.C. BARAKANI / A.S. MIRACLE DU SUD (Seniors - Division d'Honneur) - Match perdu par pénalité par l'A.S. MIRACLE DU SUD (situation des joueurs MELA Ahmed EI-Djadid Ben, MELA Tadjini et HAMIDOUNI Chacrina, de MIRACLE DU SUD).

Décision : Confirme

APPEL DE MTSANGA 2000 D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 27.07.2011 : RACINE DU NORD / MTSANGA 2000 – Match perdu par pénalité (Situation du joueur HAMADA Youssouf, de M'TSANGA 2000).

Décision : Confirme

RESERVES

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR 2

Match du 07.01.2012 : S.O. CHAMBERY / A.S. SAINT-PRIEST : Demande d'évocation de l'A.S. SAINT-PRIEST sur la participation du joueur SANTOS Daniel, de CHAMBERY, suspendu.

Décision : Donne match perdu par pénalité au SO CHAMBERY.

Match du 14.01.2012 : CHAUMONT F.C. / R.C. STRASBOURG : Réserves du CHAUMONT F.C. sur la qualification et la participation du joueur SIKIMIC Milovan, de STRASBOURG, se présentant sans licence.

Décision : Irrecevables

Match du 15.01.2012 : O.G.C. NICE / R.C. GRASSE : Demande d'évocation du R.C. GRASSE sur la participation du joueur FOFANA Diacko, de NICE, suspendu.

**Décision : Donne match perdu par pénalité à l'OGC NICE
Inflige au joueur FOFANA Diacko, 1 match de suspension ferme à compter du 13.02.2012.**
